séances tenues au ministère du commerce et relative aux futures négociations avec l'Angleterre, un des délégués de la dite réunion a demandé à M. Teisserenc de Bert quelles étaient les exigences de l'Angleterre. Le ministre aurait répondu : 1° qu'il faisait traduire en ce moment les rapports des chambres de commerce anglaises ; 2° qu'il en donnerait connaissance aux intéressés ; 3° que les Anglais ne précisaient pas le taux de réduction des droits qu'ils souhaitaient ; qu'ils posaient en principe la réciprocité, et comme il n'y a pas de droits sur les fils et tissus à l'entrée en Angleterre, il ne s'agit de rien moins que de la suppression des droits à l'entrée en France; 4° en ce qui touche la nomination d'un industriel français comme négociateur, le ministre ne la croit pas possible, chacun des ministères du commerce, des finances et des affaires étrangères nommant un représentant pour son compte, il n'y a guère de place pour un industriel.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Le *Journal Officiel* a publié, hier, la loi autorisant la ville de Lille à contracter un emprunt de 8 millions au taux maximum de 5 1/2 pour 0/0, remboursables en 42 ans.

Un camion de M. Duthoit, brasseur, en traversant la Grand'Rue ce matin, a eu un essieu cassé par suite du cahot produit en passant sur les rails du Tramway.

Un accident grave, s'est produit dimanche soir, dans le rue St-Jean, à Roubaix.

Au moment où une voiture appartenant à un épicier de Tourcoing, débouchait de cette rue, le sieur F..., tenant son fils par la main, la traversait. Comme le cheval allait d'un pas assez rapide, les deux passants n'eurent pas le temps de se garer; l'enfant fut heurté par le véhicule et précipité sous les roues.

La voiture lui passa sur les jambes.

Le docteur Paquet a donné les premiers soins au jeune F..., dont l'état est inquiétant quoiqu'il n'ait aucune fracture.

La position de M. Hallez, directeur du cimetière du Sud, si horriblement blessé dimanche soir à Lille, par un *car*, est extrêmement grave.

M. Hallez conserve toute sa connaissance et ne s'illusionne pas sur sa situation. Hier, il a été administré, puis a demandé à voir sa femme et ses enfants auxquels il a fait de déchirants adieux, persuadé qu'il est, a-t-il dit, qu'il n'en guérirait pas.

Il n'avait pas seulement la colonne vertébrale brisée, elle était déplacée, ce qui a nécessité une opération si douloureuse que le pauvre blessé demandait à mourir. Hier soir, le bruit courait en ville qu'il était mort.

Il est probable, ainsi que nous l'avons dit dernièrement, que l'affaire d'Aublin et Crochon viendra aux assises de mai. Cependant l'instruction continue. Malgré les aveux complets des assassins présumés de Sivry, l'instruction se poursuit. M. Gand, chargé de cette importante affaire, ne veut point, selon son habitude d'ailleurs, que des doutes ou la moindre obscurité subsistent dans les moindres détails de ce drame affreux.

Ce magistrat doit entendre aujourd'hui six nouveaux témoins de Sivry et de Beaumont, ainsi que le brigadier de gendarmerie de cette dernière localité qui a procédé aux premières constatations du crime.

Parmi ces témoins, se trouve Mlle Irma Dubois, jeune fille de 22 ans, dont les parents tiennent à Beaumont l'auberge où Aublain, Crochon et Bernard (ce dernier s'est suicidé dans sa prison en Belgique) ont logé après la perpétration du double assassinat du percepteur et de sa servante.

Cette jeune fille, fort belle personne, était l'objet des agaceries d'Aublin. Il l'avait demandé en mariage.

On croyait, dans le pays, que ce trio de bandits, dont la mise était fort recherchée, étaient de gros marchands de bois. Ils se faisaient, du reste, passer pour tels et étaient fort connus dans l'auberge Dubois où ils séjournaient fréquemment.

Irma Dubois n'a pas encore été entendue à Lille, mais elle a fait le voyage de Londres lorsqu'il fut question de l'extradition. Elle y avait été appelée pour constater l'identité de ce dernier.

Un autre témoin doit aussi déposer aujourd'hui. Il a vu vers neuf heures du soir les trois coupables entrer chez le percepteur.

De Sivry à Beaumont on compte huit kilomètres. Il a donc été facile de commettre le crime et d'aller coucher à Beaumont.

On assure que l'acte d'accusation de cette affaire, qui pourra certainement être rangée parmi les causes célèbres, formera un véritable volume.

On annonce la mort du peintre Léon Belly, emporté presque subitement par une méningite. M. Belly venait d'envoyer deux tableaux au Salon de 1877. Il était né à Saint-Omer en 1827. Ses tableaux sont presque tous consacrés à la reproduction de scènes et vues de l'Orient.

Médaillé à diverses Expositions, il avait obtenu la médaille de première classe en 1861. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Pêche. — Le préfet du département du Nord vient de publier l'arrêté suivant :

La pêche de tout poisson et de l'écrevisse sera interdite dans le département du Nord, du 15 avril au 15 juin prochain inclusivement.

Cette interdiction comprend la pêche du saumon, de la truite et de l'ombre-chevalier, aussi bien que celle de tous les autres poissons.

Puisque nous voici entré dans la semaine d'abstinence, indiquons un plat de carême qui ne coûte guère et qu'on certifie très bon.

Ce mot exquis, c'est tout simplement le *hareng saur*... ne vous recriez pas trop vite... quand il est préparé de la manière suivente :

Lui couper la tête et le plonger à deux reprises dans l'eau bouillante pendant cinq minutes. Enlevez les arêtes, mettre les filets du hareng dans un plat, sur une couche de beurre et d'échalottes, et les recouvrir d'une seconde couche de beurre, d'échalottes et de chapelure; enfin faire gratiner au four.

Dans sa séance du 26 mars 1877, le premier conseil de guerre a statué sur les affaires suivantes :

Beauvais, Zéphirin, soldat au 43e de ligne, trois ans de prison, désertion à l'intérieur avec emport d'effets ;

Lacomblez, François, soldat au 84e de ligne, réserviste de la classe 1868, deux ans de prison, pour désertion à l'intérieur ;

Regimbol, Emile, soldat au 8e de ligne, un mois de prison, pour coups et blessures volontaires envers un de ses camarades.

La peine de mort prononcée le 27 janvier 1877, contre le nommé Sauvage, soldat au 8e de ligne, a été commuée en dix ans de travaux publics.

Il sera ouvert, le 4 juin, dans une salle de la Préfecture, d'Arras, un concours pour l'admission à l'emploi d'agent secondaire des ponts-et-chaussées du service départemental.

Les candidats devront se munir de tout ce qui est nécessaire pour écrire et pour dessiner.

Les demandes d'admission devront parvenir à la préfecture le 25 mai, accompagnées d'un extrait de l'acte de naissance des postulants.

Une ménagère de Radinghem, la femme Legrain, volait depuis quelque temps des boîtes de lin dans le grenier du sieur Descamps, son voisin.

Elle vendait ce lin à des chiffonniers.

Elle alla aussi en offrir à diverses personnes du village. C'est ce qui l'a perdue.

On vint, en effet, prévenir le maire que ces vols étaient commis au préjudice de M. Leclerq, qui avait confié son lin à Descamps, écangueur. Une visite fut opérée chez la femme Legrain, et on découvrit cachées dans un cèffre une trentaine de bottes d'une valeur de 60 à 70 fr.

La goélette *Marie-Lucie*, capitaine Thomas, entrée lundi matin, vers 6 h. 1/2 dans le port de Dunkerque, a dû s'échouer dans le Paradis après avoir perdu sa dernière ancre en rade. Le même navire eu un homme enlevé d'un coup de mer, le 22 de ce mois.

La Traversée de la Manche.— On nous annonce que les actes relatifs à l'organisation définitive de la Compagnie internationale du *chemin de fer à ciel ouvert* du détroit de la Manche, ont été enregistrés à Londres il y a quelques jours.

Il paraît que les travaux scientifiques de l'entreprise seraient sur le point d'être commencés.

Nous ne donnons, toutefois, cette nouvelle que sous réserves.

Un mélomane, J.-B. Clouet, remplissait samedi tous les échos d'ar mentières de ses chants plus ou moins mélodieux. Le commissaire aurait toléré ses chants, dit un de nos confrères mais il apprit que le mélomane mendiait. Il le fit arrêter. Ses papiers étaient en règle, mais aujourd'hui à l'audiemce il a entendu de cruelles révélations.

A la question sacramentelle que lui adressa M. le président de Valroger, s'il n'avait jamais été condamné.

— Jamais, répondit énergiquement Clouet.

— Une douzaine de fois seulement pour crimes et délits, répliqua M. le président. Vous avez même encore à purger une condamnation à cinq ans de réclusion. De plus, vous êtes en résidence obligée à Reims.

— Je l'avais oublié, reprit Clouet, car comme vous le voyez. on m'a coupé une jambe et je crois fort que ma mémoire est partie par là...

Le tribunal le condamne à six mois de prison et cinq ans de surveillance.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 25 mars. — Jean-Baptiste Harie, rue Delattre, cité Saint-Joseph, 2. —Fidélime Ladoux, rue de l'Espérance, 52.— Georges Leleuw, rue du Luxembourg, fort Cordonnier, 50.—Angèle Ponthieu, rue des Longues-Haies, 165.— Léon Vanderwaere, rue de la Tuilerie, 4e.— Pierre Cooreman, rue d'Arcole, 31.— Fidèle Lorthiois, rue Daubenton, 37. — Pierre Loridant, aux 3 Ponts, 27.— Julien Borezée rue de l'Alma, cour Florin, 12. — Florine Lesaffre, rue n° 7, au Pile, 3.—Pierre Lambert, rue Notre-Dame, 15.—Angèle Delcamp, rue du Tilleul, cité Derville, 14.—Marie Mahieu, rue des Fossés, cour Tanghe.— Frédéric Gressman, rue de la Planche-Trouée, cour Florin, 10.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 25 mars. — François Cattelain, 1 jour, rue St-André. — Léonie Carpentier, 3 ans, rue de la Guinguette, 21.— Justine Lécerf, 2 ans, rue de la Basse-Masure, 44. — Mathilde Hennart, 29 ans, soigneuse, rue Bernard, cour Desbonnet, 6. — Honoré Lemarchand, 8 mois, rue du Tilleul, rue du Coq français, 28.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 25 mars. — Pierre Dupaepe, 34 ans, mécanicien, et Silvie Vandevelde, 22 ans, tisserande.—Joseph Pollez, 24 ans, apprêteur, et Marie Holvoet, 21 ans, peigneuse.—Ferdinand Verbrugghe, 28 ans, tisserand, et Marie Maes, 22 ans, soigneuse.— Théophile Brys, 24 ans, tisserand, et Philomène Petit, 31 ans, rattacheuse. — François Dewynt, 27 ans, typographe, et Adèle Siersack, 23 ans, couturière.— Bernard Mille, 22 ans, tisserand, et Eléonore Dewachter, 20 ans, tisserande. — Pierre Gabriels, 31 tisserand, et Claire Meulders, 53 ans, tisserande. — Livin Dewilde, 26 ans, menuisier, et Antoinette Weytens, 28 ans, journalière. — Frédéric Puraye, 24 ans, journalier et Joséphine Defaux, 25 ans, soigneuse. — Jean Philippe, 37 ans, lisseur, et Marie Hansen, 42 ans, soigneuse. — Pierre Vanwelde, 62 ans, menuisier, et Frédérique Vanmerhaege, 51 ans, ménagère.—Jean-Baptiste Coqu, 29 ans, tailleur, et Adèle Bolle, 20 ans, rattacheuse. —Edouard Croquison, 23 ans, fileur, et Zoé Dezwarte, 21 ans, bobineuse. — Charles Marrilis, 25 ans, menuisier, et Sidonie Dedoncker, 23 ans, dévideuse.—Jean-Louis Catteau, 27 ans, employé de commerce, et Fidéline Quin, 26 ans et demi, bobineuse. — Leenknecht, 26 ans, bijoutier, et Clémence Vogels, 29 ans, tailleuse.— Vercruysse, 27 ans, mannelier, et Maria Inglebert, 25 ans, fille de bureau, et Louis Fontaine, et Adèle Leclercq, 22 ans, ourdisseuse. — Camille Bulteel, 30 ans, clerc d'huissier, et Appoline Tonneau, 26 ans, lamière. — Pierre Crommelinck, 30 ans, cordonnier, et Sidonie Veys, 25 ans, peigneuse.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 27 mars. — Blanche Dhuyvettère, au sentier de Roncq. — Jean Mas, rue de la Cloche. — Marie Girardet, rue du Calvaire. — Fidéline Desurmont, au chemin des Carliers. — Sophie Decocq, à la Marlière. — Jules Dujardin, rue du Casino.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 27 mars. — Marie Lauwers, 19 ans 1 mois. rue des Biches. — Emile Couteau, 2 mois, rue des Trois-Pierres. — Severin Minjean, 49 ans 2 mois 20 jours, époux de Joséphine Vandecasteel, rue du Moulin-Fagot. — Catherine Desrumeaux, 73 ans, célibataire, rue du Moulin-Fagot.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUPONT-DESFONTAINES, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame EUGÉNIE DESFONTAINES, décédée à Roubaix, le 27 mars 1877, à l'âge de 41 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi** et **vêpres solennels** qui auront lieu le jeudi 29, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Le **service solennel** sera célébré le jeudi 5 avril, à 10 heures.—L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fabricants,34, à Roubaix.

Cours public de Physique

Mercredi 28 mars. à 8 heures du soir.
Détail des opérations qui comprend le décapage des différentes pièces métalliques : cuivre et ses alliages, zinc, plomb, fer, fonte, etc. — Cuivrage, laitonisage, étamage, zincage, platinage, etc.

Caisse d'épargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 25 Mars 1877.

Sommes versées par 106 déposants,
dont 36 nouveaux. Fr. 16.063,00
133 demandes en remboursement. 15.942,53

Les opérations du mois de Mars sont suivies par MM. Eloy Toulemonde et Victor Defrenne, directeurs.

AVIS. — Il n'y aura pas de séance le Dimanche 1er Avril, à cause de la solennité de la fête de Pâques.

Les joueurs qui ont fait 9 points, et ceux qui ont fait 12, le 25 mars courant, au jeu de boules à la platine de chez L. Grouillon, cabaretier Grand'Rue à Roubaix, sont informés que le rebattage aura lieu le dimanche 1er avril à 11 h. précises du matin.

Belgique

On nous écrit d'Anvers, le 25 mars :

L'imposante assemblée de catholiques qui vient de se réunir au local Moretus a acclamé avec un entrain plein d'espérance le nom qui nous était désigné par la voix du peuple anversois: M. le baron Osy a été proclamé candidat pour le siége sénatorial occupé ci-devant par le regretté M. Van Delft.

M. Edouard Osy, profondément touché de l'accueil fait à son nom, à ses principes bien connus et à sa personne, a prononcé un discours qu'il a terminé par ces belles paroles, résumant sa profession de foi :

« *En avant, pour Dieu, la patrie et le droit!* »

Des applaudissements enthousiastes ont ratifié ce magnifique cri de ralliement, qui sera demain, nous n'en doutons pas, un cri de victoire.

M. Scholers, président de l'Association flamande, après avoir remercié le candidat au nom de l'Assemblée, a engagé tous les électeurs à se trouver à leur poste de combat, pour déjouer les machinations gueuses et faire prévaloir la volonté du vrai peuple anversois. « Nos mesures sont prises, s'est-il écrié; au besoin, nous saurons nous défendre œil pour œil et dent pour dent. »

Une explosion de bravos a suivi cette virille déclaration du patriote flamand.

MM. Armand Segers et De Beucker ont pris successivement la parole et fait ressortir, le premier avec un accent de conviction entraînante; le second avec une verve sarcastique impitoyable, la portée d'une lutte qui doit être la revanche des honnêtes gens et des bons citoyens contre les fourberies et les outrages de la bande gueuse.

Après une courte allocution du président M. De Cleer, qui a formulé quelques avis de circonstance en vue du succès à obtenir, l'Assemblée s'est séparée pleine d'ardeur et d'enthousiasme.

Les tramways bruxellois viennent de recevoir un transport de six mules, achetées pour faire des essais de traction sur leurs lignes. On procède en ce moment, à leur entraînement. Attelées par couples à un grand break de dressage, elles font de longues promenades en ville sur le parcours des tramways.

Une grève s'est manifestée mercredi matin à la fosse St-Eloi, à Carnières.

Sur les 350 ouvriers composant le trait du matin, la moitié environ s'est refusée à descendre.

La gendarmerie de Morlanwelz a opéré une arrestation.

L'individu arrêté s'appelle Léopold Passemans.

Dans l'après-midi, la police a encore amené à notre prison trois autres mutins.

S'il faut en croire un journal parisien, la Bibliothèque de Bruxelles vient d'acquérir un document curieux. C'est un manuscrit, richement relié en maroquin rouge et portant ce titre : *Jean de Chimay*, opéra-comique en trois actes. paroles de M. Lemercier, musique de M. Auber, mise en scène de M. le chevalier de Meifort, représenté pour la première fois sur le théâtre de Chimay, le 1er novembre 1812.

Aucun des biographes d'Auber ne parle de cet ouvrage du maître.

Une tentative d'assassinat a été commise avant-hier, vers 4 heures et demie du soir, à Manage.

Le nommé Emile Hernastenne, tonnelier, a tiré à bout portant un coup de fusil chargé à plomb sur Louis Deryken, journalier. Celui-ci a été atteint en pleine poitrine ainsi qu'au bras et au côte droit.

Le docteur Lecrinier, de Seneffe, a trouvé les blessures si graves qu'il n'a pas voulu précéder à l'extraction des plombs sans l'assistance du médecin légiste.

Hernastenne a été arrêté et écroué en notre prison cellulaire. (*Journal de Charleroi.*)

Faits Divers

— Les ouvriers peintres-plâtriers de Lyon viennent se mettre en grève. Cette grève est annoncée officiellement par une note dans laquelle la chambre syndicale des ouvriers plâtriers dit que la corporation a décidé, à l'unanimité moins quatre voix, qu'à partir du 1er avril elle suspendra son travail pour les patrons qui, à cette époque, n'auront pas adhéré aux propositions formulées par la chambre syndicale.

— LES CRIMES D'ANTONY ET DE LIMOURS. — Une nouvelle descente de justice vient d'avoir lieu à Antony. M. Pauffin, juge d'instruction, s'y est transporté de sa personne avec Maillard, Vignault, et l'un des individus arrêtés dernièrement, inculpé dans cette affaire. Cet homme a été confronté avec Mme M..., qui l'a reconnu pour l'avoir vu rôder dans les environs du village, vers l'époque du second crime. Marquis, dont nous avons annoncé la récente arrestation, sera interrogé plus tard en ce qui concerne les crimes d'Antony.

L'instruction de cette affaire est des plus laborieuses. On ne s'étonnera pas de la voir avancer avec une lenteur pleine de circonspection, quand on saura que tous ou presque tous les inculpés sont des repris de justice rompus a toutes les ruses des criminels, et que chacun d'eux est préoccupé de se dégager le plus possible en cherchant à rejeter la plus lourde part de responsabilité sur ses complices. Mais l'instruction est actuellement entrée dans une phase où elle se regarde comme assurée de surmonter tous les obstacles que lui oppose l'habilité des malfaiteurs auxquels elle a affaire.

— LES ASSASSINS DE LA VEUVE BOYER, A MARSEILLE. — Vitalis, le principal auteur du crime de Marseille, n'est pas un étudiant en médecine. C'est le fils d'un expert aux ventes publiques établi à Montpellier, achetant des fonds de bibliothèques, de vieux livres de médecine, de littérature et de musique.

Léon Vitalis aidait son père dans son merce et possédait en outre une petite campagne.

Mme Boyer, la victime, demeurait aussi à Montpellier avec sa fille sous les arceaux du Peyron, où Vitalis, s'il faut en croire certains bruits, passait habituellement ses soirées, en faisant de la musique.

Vers le mois de novembre dernier, la mère et la fille Boyer réalisèrent leurs fond et se rendirent à Marseille où elles s'établirent rue de la République. Vitalis ne tarda pas à les rejoindre. On sait le reste.

Maria Boyer, la complice de Vitalis, a été extraite vendredi soir de la prison des Présentines pour être conduite devant M. Rossi, juge d'instruction.

Son attitude a été convenable. Aucune affectation, mais aussi aucune tristesse.

Les parents de la veuve Boyer sont arrivés vendredi à Marseille, et l'inhumation de la victime a dû avoir lieu hier.

— LE DRAME DE LA RUE SAINT-HONORÉ. — La série des crimes continue à Paris, plus sanglante et plus effroyable chaque jour. — Voici ce que c'est que le drame de la rue Saint-Honoré :

« Au n° 146 de cette rue se trouve un hôtel borgne — l'hôtel de l'Ouest — a l'aspect sinistre, à l'étroit escalier branlant, et dont la plus belle chambre ne peut coûter plus de trente francs par mois.

» Les plus humbles sont des soupentes sans papier aux murs, étroites comme un fiacre, si basses que l'on peut à peine s'y tenir debout, et meublées d'une chaise et d'un mauvais lit posé sur des tréteaux.

» Cela coûte 12 francs par mois.

» Dans un de ces cabinets, au sixième étage, logeait depuis le 7 courant un garçon d'hôtel sans place, âgé de vingt-neuf ans environ et nommé Adolphe Ponsard.

» C'était un individu gros, court, barbu et de mine patibulaire.

» D'où venait-il ? De quelque autre hôtel du même genre, évidemment. Comme il n'est monstre hideux qui ne trouve sa femelle, Ponsard avait une compagne — une assez belle fille, ma foi !

» Elle se nommait Emilie Bourdin et était cuisinière chez un agent d'affaires demeurant 19, rue Jean-Jacques-Rousseau, et nommé M. Blot.

» Il y avait cinq ans qu'elle vivait avec Ponsard, dont elle avait pris le nom. Ce n'était pas par amour qu'elle restait avec lui, mais bien par terreur. A chaque instant, en effet, il la menaçait de l'assassiner si elle le quittait...

» Songez donc! Emilie Bouridn le nourrissait et l'entretenait de tout.

» Néanmoins, ayant appris dernièrement que Ponsard était recherché par la police pour un vol de 2,000 francs, autrefois commis par lui, elle s'était résolue à se séparer de lui. — Au mois d'avril, elle devait retourner dans son pays.

»Dimanche matin, elle alla chez Ponsari. On la vit monter l'escalier vers sept heures, tenant à la main un rameau de buis bénit. Elle ne ressortit pas, et hier lundi, à quatre heures, on n'avait vu ni elle, ni Ponsard.

» A diverses reprises, le patron de l'hôtel de l'Ouest, qui voulait réclamer de l'argent à son locataire avait frappé à la porte, mais sans obtenir de réponse.

» Enfin, vers cinq heures, Ponsard dit d'une voix faible :

» — Entrez !

»On poussa la porte. Il était sur son lit, couché à côté d'Emilie Bourdin.

» — Mais il y a quelqu'un avec vous, une femme ! lui dit-on.

» — Ça ne fait rien... Entrez tout de même.

»— Ah ! mon Dieu ! mais cette femme est morte ! s'écria le maître de l'hôtel, qui venait de pénétrer dans la mansarde.

»Emilie Bourdin était en effet étendue tout habillée sur le lit, la gorge tranchée, les vêtements et le visage pleins de sang, les bras croisés. Ponsard, *couché à côté d'elle*, avait aussi une large blessure à la gorge.

»— Je vais vous dire... murmura-t-il d'une voix faible. Il est venu, hier matin à neuf heures, deux hommes, un grand et un petit, qui ont tué *Emélie* pour la voler, et qui m'ont coupé la gorge... Aussi je n'ai pas de quoi vous payer.

»Le patron de l'hôtel dégringola l'escalier et appela des sergents de ville. On courut aussitôt prévenir M. Dodieau, commissaire de police du quartier, et M. Jacob, chef de la sûreté.

» Ce fut une effroyable chose quand il s'agit d'enlever le corps. Il était déjà tout décomposé, et l'odeur cadavérique avait envahi le palier. Ajoutez à cela que les murs du sinistre reduit étaient couverts d'éclaboussures de sang noirci. Il était impossible d'y tenir plus d'un à la fois. Ce fut donc un agent de la sûreté qui dut, à lui seul et au prix des plus pénibles efforts, retirer le cadavre du lit.

» Il faillit deux fois se trouver mal pendant cette terrible opération, qui le forçait à piétiner dans du rouge et à s'ensanglanter les mains du sang corrompu.

» Enfin, le corps fut retiré de là et transporté à la Morgue, laissant l'odeur cadavérique *dans toute la maison*.

» M. Jacob a procédé ensuite à l'interrogatoire du coupable, qui a soutenu sa première version. Il a descendu l'escalier d'un pas ferme, un foulard rouge autour du cou, et est monté avec deux agents en voiture pour aller au Dépôt :

» — Ma pauvre Emélie ! répétait-il encore au moment où le fiacre s'ébranlait.

» Inutile de dire que sa culpabilité ne fait de doute pour personne, qu'il a assassiné sa compagne probablement parce qu'elle lui refusait de l'argent, et qu'il s'est blessé lui-même pour faire croire à l'histoire des deux hommes, — le grand et le petit.

»A dix heures du soir, une foule énorme stationnait devant la porte et aux alentours. »

— L'Académie des Jeux Floraux vient de terminer après de nombreuses séances, tenues en assemblée générale de ses bureaux, l'examen du concours ouvert devant elle pour l'année 1877. Elle avait reçu cette fois : 86 odes, 45 poëmes, 25 épitres, 2 discours en vers, 3 églogues, 37 idylles, 50 élégies, 20 ballades, 39 fables ou apologues, 56 sonnets, 25 hymmes à la Vierge, 384 pièces diverses, 3 discours en prose, ensemble 778 ouvrages.

Neuf fleurs ont été attribuées à la poésie.

L'Académie avait proposé, pour le discours en prose, la question suivante:

« Définir le génie poétique des races du Nord, le comparer à celui des races latines, et rechercher si la critique allemande est fondée à revendiquer pour les premières l'invention et l'originalité littéraires qu'elle refuse aux secondes. »

La composition portant pour épigraphe ce mot de Virgile *Experiar* a reçu une églantine d'or réservée.

—Le 1/13 mars est mort à Odessa l'archevêque schismatique Joannice Gorski, à l'âge de 66 ans.

— Le prince Charles de Hesse, frère du grand duc de Hesse et héritier présomptif de la couronne grand-ducale, est décédé le 21 à Darmstadt. Il était né en 1809, et marié depuis le 23 octobre avec la princesse Elisabeth de Prusse. Le successeur présomptif du grand duc est aujourd'hui le fils aîné du défunt, né en 1837, lieutenant général commandant la 2e division (hessoise) de l'armée allemande, et marié en 1862 à la princesse Alice, fille de la reine Victoria.

— LE CRIME DU FAUBOURG-SAINT-ANTOINE. — L'enquête ouverte au sujet de l'assassinat de la veuve Lachaud se continue. Jusqu'à présent elle n'a point donné de résultat.

Les quelques charges que l'on avait cru un moment entrevoir contre M. et Mme La Cassagne se sont évanouies les unes après les autres, et les deux époux vont être probablement rendus à leurs affaires.

Le magistrat-instructeur en est revenu aujourd'hui à cette opinion : que le crime a dû être commis par des malfaiteurs de profession, par d'habiles darroubleurs.

Un certain nombre de valeurs ayant été soustraites chez Mme Lachaud, il importe, dans l'intérêt de la découverte du crime, que le public sache qu'elles étaient ces valeurs : en voici la liste :

1° Une obligation Ville de Paris, emprunt 1871, n° 384,179,

2° Vingt actions d'une Société américaine, industrie textile, sous la raison: Avielte et Compagnie. Ces titres sont sur papier jaune et ressemblent aux obligations françaises ;

3° Une médaille en argent, ou métal blanc, de la grandeur d'une pièce de cinq francs, et commémorative de la construction du tunnel de Londres ;

4° Quatorze reconnaissances du Mont-de-Piété, dont une datée du bureau du boulevard Beaumarchais, n° 43, et les treize autres du bureau du Faubourg-Saint-Antoine, n° 49.

L'ordre a été expédié en province de faire conduire devant le procureur de la République de l'arrondissement, toute personne qui sera trouvée nantie de tout ou partie de ces objets et d'en donner de suite avis, par le télégraphe, à M. Guillot, juge d'instruction à Paris.

— Le roi d'Araucanie, comme nous le disions hier, se porte bien aujourd'hui et va prochainement sortir de l'hôpital de Bordeaux, où il vient de faire une longue maladie.

En revanche, s'il vit, l'homme à qui il en voulait le plus sur la terre est mort avant-hier, à Paris, rue des Vinaigriers, 27.

Nous voulons parler du Planchut, du traître Planchut, qu'il avait fait son ministre d'Etat *in partibus* pendant son séjour en France, et qui avait vilement profité d'un moment où il avait le dos tourné pour filer en Araucanie, et essaya infructueusement de lui chiper sa couronne : de Planchut auquel, à la suite de cette atrocité, Orélie-Antoine proposa un duel au lasso dans la plaine Saint-Denis, un duel à la mode patagonienne — qui fut refusé !

Planchut est mort pauvre. L'ancien ministre s'était fait agent d'affaires et ne gagnait presque rien.

—Le *Républicain de Tarn-et-Garonne* mentionne l'arrestation de M. Ferrien, notaire à Mirabel, accusé de nombreux détournements, faux et abus de confiance au préjudice de ses clients. Voici comment opérait ce notaire :

Un client se présentait chez lui pour un placement. M. Ferrien lui envoyait quelques jours après une *grosse* d'acte parfaitement en règle, passée au bureau des hypothèques et revêtue de toutes les formalités. Mais l'acte public n'existait pas. M. Ferrien fabriquait la *grosse* où il faisait figurer le nom d'un bon propriétaire renommé comme très exact payeur. Il prenait naturellement les emprunteurs aussi éloignés que possible des créanciers, de façon à éviter les explications.

Ce trafic a duré dix ou quinze ans et a été découvert par hasard. Un des nombreux créanciers s'est rencontré avec son débiteur supposé; des explications se sont échangées entre eux à la suite desquelles plainte a été portée contre le notaire, qui n'a pas tardé à être arrêté.

Les clients trompés ainsi sont nombreux. On évalue à 130,000 fr. le chiffre des détournements. Certains propriétaires se trouvent les uns pour 25,000 fr., d'autres pour 10,000, pour 5,000 etc., mais le nombre de petits cultivateurs atteints par ce sinistre financier est assez grand et plonge dans la désolation certains ménages dont les économies disparaissent.

— A l'occasion de la naissance de son fils, M. le baron de Rotschild, de Vienne, a fait payer un an de traitement à ses employés et à ses domestiques.

— L'*Allgameine Zeitung* annonce qu'un des plus célèbres tableaux de Jean van Eyck a été volé le 15 de ce mois au musée de Berlin. C'est une petite peinture sur bois représentant la Vierge couronnée avec l'Enfant Jésus dans une église. Ce petit chef-d'œuvre mesure 31 centimètres de hauteur sur 13 centimètres 4/5 de large; il porte la date de 1440, avec la signature : « Jean van Eyck, Brugge. » Les administrateurs du Musée royal de Berlin offrent une récompense de 300 marcs à la personne qui rapportera le précieux Van Eyck.

— Voici une singulière façon de prendre un voleur en flagrant délit et qui dégoûterait probablement tous ses confrères s'il était pratiqué en grand.

Un habitant d'Aix, possédant une maison de campagne dans les environs (au quartier du Montaiguet) avait arrangé dans l'intérieur de son habitation un piége consistant en un fusil placé de telle façon que le coup devait nécessairement partir si un malfaiteur essayait d'y pénétrer de force.

Avant-hier, en entrant chez lui, il a trouvé le cadavre d'un homme convenablement habillé, appuyé contre une table. Ce malfaiteur avait essayé de pénétrer dans la maison, le piége avait fonctionné et la balle lui avait traversé la poitrine. A peine l'homme avait-il pu faire quelques pas pour venir s'affaisser sur une table.

On n'a pas encore pu constater l'identité de ce malfaiteur.

C'est égal, le moyen est un peu radical, et cependant : Fallait pas qu'y aille, comme dit la chanson.

— Le roman de M. Jules Sicard, intitulé *Emma* et *Delphine*, est poursuivi pour outrage aux bonnes mœurs et à la morale publique. En vertu d'un mandat délivré par M. le juge d'instruction Ragon, environ 800 exemplaires de cet ouvrage viennent d'être saisis.

— LES OBSÈQUES DU GÉNÉRAL FOY. — Dimanche à midi ont eu lieu, à l'église St-Pierre de Challiot, les obsèques du général de division Foy, décédé rue Bayard, 18.

Les honneurs militaires étaient ren-